

Groupe de travail du 30 avril 2021



GT TRANSFERT DE TAXES DOUANIÈRES

Montreuil, le 30/04/2021

Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques

✉ : cgtfinesancespubliques.bn@dgifp.finance.gouv.fr | [Suivez-nous sur facebook](https://www.facebook.com/cgtfinesancespubliques) ou [twitter](https://twitter.com/cgt_finpub) : @cgt_finpub (Syndicat National CGT Finances Publiques) | [@cgt_finpub](https://www.linkedin.com/company/cgt-finance-publiques) (CGT Finances Publiques)

Vous convoquez un GT alors que le transfert de missions a déjà commencé depuis 2 ans (Taxe sur les boissons non alcooliques et Taxe générale sur les activités polluantes), sans transfert de personnel ni qu'un réel bilan n'ait été communiqué aux agents et aux OS.

L'un de vos mentras est que « les agents ne sont pas propriétaires de leurs missions » mais vous ne pouvez leur enlever qu'ils en sont les meilleurs sachants et qu'en se passant volontairement de leur expertise, c'est en toute conscience au détriment de la pérennité de ces mêmes missions que vous poursuivez les transferts.

En effet, sous couvert d'unification du recouvrement, c'est la fin programmée de l'administration des douanes, avec la suppression d'une grande partie de ses missions et implantations.

C'est également la fin des contrôles marchandises, avec des conséquences sur la sécurité des citoyens et sur l'environnement.

En effet, non seulement l'assiette des taxes est transférée à la DGFiP, mais également leur contrôle, en tout cas officiellement...

Or, nous avons toutes les raisons de craindre la fin de ces contrôles, au vu de l'exemple des TIC -taxes intérieures de consommation (de fluides énergétiques hors pétrole)-, pour lesquelles la DGFiP va modifier en profondeur les modalités d'établissement de l'assiette et du contrôle pour qu'elles soient traitées à la façon de la déclaration sur le chiffre d'affaires. Ce faisant, on supprime les contrôles des marchandises à la circulation, que seule la DGDDI est apte à réaliser de manière réaliste.

Qui plus est, plusieurs dizaines de millions d'euros vont disparaître des sommes à recouvrer.

En effet, les Douanes ont annoncé qu'elles pourraient admettre en non-valeur 28 % des restes à recouvrer pour faciliter le transfert de la fiscalité à la DGFiP. C'est à nos yeux tout à fait inacceptable, voire scandaleux, dans le cadre d'une période de déficits publics. Nous nous demandons d'ailleurs si les parlementaires qui ont voté la loi de finances 2021 avaient connaissance de cette disposition fiscale au moment de leur vote.

Dans votre logique purement comptable, on peut même se demander si l'économie de gestion, et donc de personnel, sera à la hauteur de cet abandon de recettes.

Pour la CGT, la vision purement libérale de ne considérer les fonctionnaires que comme un coût est d'un autre âge. Nous avons besoin de contrôles, pour les finances de l'État comme pour la protection des populations.

3 autres transferts de taxes nous interrogent :

- ➊ Nous vous rappelons que le transfert du DAFN -Droit annuel de francisation du navire- a été déclaré irrecevable par le conseil constitutionnel.
- ➋ Quid du budget des collectivités locales d'Outre-mer avec le transfert de l'octroi de mer ?
- ➌ Avec le transfert en 2020 de la TGAP - Taxe générale sur les activités polluantes -, quid de la sécurité des travailleurs et des consommateurs, quid de la protection de l'environnement, pour lesquelles le contrôle vaut protection ?

Quant au nombre d'emplois transférés, nous craignons que les 703 ETP calculés par la Douane ne soient largement insuffisants. En effet, le rapporteur des Finances a jugé que le nombre réel d'emplois concernés serait plus proche des 3 000 que des 700...



Mais nous découvrons avec stupeur que vous êtes des magiciens ! A vous lire, grâce à ce transfert, des centaines d'emplois vont être dégagés, permettant ainsi un renforcement de la DGFIP !!! On espère qu'au moins vous n'y croyez pas vous-mêmes ! Qui plus est, quand on voit avec quelle précision le moindre emploi est chaque année pourchassé pour alimenter les suppressions d'emplois, parler de centaines d'emplois nous semble plus qu'imprécis, nous dirons même méprisant, pour nous, mais surtout pour les douaniers !

Une enquête-temps a été menée à la Douane (pendant la période Covid). Outre qu'elle ne peut pas à elle seule déterminer l'impact d'un transfert et donc la nécessité de reclassement, elle n'a pas été remplie de manière identique sur tout le territoire, certains chefs de service indiquant uniquement ce que font les agents pendant que d'autres indiquaient TOUT ce qu'ils étaient censés faire, donc y compris ce qu'il n'ont plus les moyens matériels et humains de réaliser...

Nous demandons à ce que la charge de travail réelle, liée à l'activité et aux missions spécifiques du territoire, soit calculée partout avant de valider les transferts de taxes et d'emplois.

Enfin, ce n'est pas aux agents de se reclasser eux-mêmes, mais à l'administration de trouver des solutions raisonnables et pérennes et la DGFIP doit s'y impliquer, par l'établissement du protocole prévu DGDDI-DGFIP, avec les OS des deux administrations.

Nous regrettons que ce GT arrive tardivement alors que des engagements ont déjà été pris envers les agents de la DGDDI sans que nous en soyons informés et que cela ait pu être discuté lors d'un GT.

Enfin, pêle-mêle :

- ▶▶ Quid des formations des douaniers aux missions de la DGFIP, vous ne citez que la e-formation, y compris pour la formation continue ! On sait tous que la e-formation n'est pas une réelle formation et qu'elle ne peut répondre qu'à quelques besoins extrêmement précis et des formations courtes...
- ▶▶ Quid des formations spécifiques des agents de la DGFIP qui géreront les nouvelles taxes ?
- ▶▶ Quid des risques (vérification du niveau des cuves de pétrole par ex), octroi de mer, etc ?
- ▶▶ Quid des labos ?
- ▶▶ Avez-vous pris des engagements pour recevoir un certain nombre d'agents et à quels endroits ?
- ▶▶ Les missions transférées resteront-elles durablement localisées ou au contraire centralisées ailleurs d'ici quelques années ?
- ▶▶ Quid de la gestion des personnels, de leur carrière, notamment en termes d'avancement, et plus globalement de la gestion des RPS liés à la succession de réformes qu'ils ont eu à subir depuis des années et les prive désormais de leur identité de douanier ? Les réponses que vous apportez dans les fiches préparatoires nous semblent insuffisantes.

Nous vous rappelons que la CGT est contre ces réformes voulues par le gouvernement et contre la fin programmée de la Douane et de la DGFIP.

Pour défendre nos collègues, nous revendiquons un Comité de suivi avec les OS des 2 administrations (comme pour le transfert de la TAM par exemple).

Mouvement local : on est dans nos règles de gestion quand on essaie de mettre les douaniers au max sur des SIE, ceci dans l'intérêt des services.